



Prix de Recherche 2016

REGLEMENT

I - LE PRIX

Le Centre de Recherche Pernod Ricard souhaite mettre en valeur l'innovation ainsi que récompenser des étudiants, jeunes chercheurs et à travers eux, plus largement des équipes de recherche pour leurs projets et travaux innovants autour du thème :

Consommation conviviale et responsable

Ce thème s'inscrit dans le cadre de la politique de responsabilité sociale du Groupe Pernod Ricard, qui fait de l'éthique un principe essentiel de son développement. Cette politique de responsabilité sociale est fondée sur trois fondamentaux: la promotion d'une consommation responsable auprès des consommateurs, la protection de la planète, et le développement des communautés locales. Ce thème fait écho à la place centrale qu'occupent le consommateur et la recherche de moments de convivialité dans la démarche d'innovation du Groupe Pernod Ricard.

Le Centre de Recherche Pernod Ricard appelle à candidature pour le :

**1^e Prix de Recherche Pernod Ricard
d'un montant de 10 000 €**

Pour valoriser un projet de recherche sur le thème « *Consommation conviviale et responsable* » autour d'un des trois domaines suivants :

- Les attentes, perceptions et comportements des consommateurs de boissons,
- Le développement de produits, techniques et procédés permettant des progrès dans la formulation, le renouvellement et la valorisation des matières premières,
- Les matériaux et emballages innovants, respectueux de l'environnement.

II - PROFIL DES CANDIDATS

Le prix de Recherche Pernod Ricard s'adresse à de jeunes chercheurs menant un projet de recherche portant sur l'un des trois domaines précités, au sens le plus large. Ils peuvent appartenir aux disciplines suivantes : les matériaux, les emballages, les technologies (biotechnologies, biocapteurs, nanotechnologies, objets connectés ...) les sciences humaines, la biologie.

Le travail de recherche doit être en phase avec la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE). Le travail scientifique du candidat doit être original et inédit.

Le prix s'adresse aux candidats de toute nationalité remplissant les conditions suivantes :

- inscrits dans un établissement universitaire ou d'enseignement supérieur ;
- réalisant leur doctorat ou post-doctorat dans une unité de recherche ;
- âgé de moins de 35 ans au 1er janvier 2016.

III - SOUMISSION DES DOSSIERS ET DEROULEMENT DE LA SELECTION

Pour candidater, il convient de télécharger le dossier de candidature à l'adresse :

<http://pernod-ricard.fr/14187>

Le dossier de candidature se compose des documents et éléments suivants :

- La présentation du candidat et du travail de recherche :
 - description du parcours du candidat;
 - fiche de présentation du travail de recherche, certifié par le Directeur de thèse ;
 - description du travail de recherche (10 pages maximum) ;
- L'engagement de l'unité de recherche, signé par son responsable ;
- La copie de la carte d'étudiant.

Le dossier de candidature dûment complété devra être retourné au plus tard le 28 mars 8h UTC 2016, exclusivement par email à researchaward@pernod-ricard.com.

L'objet de l'email devra être rédigé en respectant la forme suivante : le nom du candidat_2016_Prix_Pernod_Ricard.

Le dossier complet devra être adressé sous la forme d'un seul et unique fichier ne dépassant pas 1 Mo. Le fichier devra être nommé en respectant la forme suivante : le nom du candidat_2016_Prix_Pernod_Ricard.

Le dossier doit être rédigé en français ou en anglais.

Seuls les dossiers complets comportant l'ensemble des pièces demandées et respectant les différentes conditions énoncées dans le présent règlement seront présentés au jury.

Le Centre de Recherche Pernod Ricard adressera un accusé de réception au plus tard le 4 mai 2016. Les dossiers envoyés par courrier papier ne seront pas acceptés. Le lauréat sera informé de sa sélection au plus tard le 5 mai 2016. Le lauréat devra se rendre disponible le 31 mai pour la remise du prix, à Paris.

Le Centre de Recherche Pernod Ricard préservera la confidentialité des dossiers qui lui sont confiés.

Chaque candidat engage sa responsabilité dans ce projet et le Centre de Recherche Pernod Ricard ne saurait encourir une quelconque responsabilité en cas de revendication, réclamation, poursuite des autorités administratives ou action judiciaire formulée ou intentée par une tierce personne physique ou morale. Le candidat garantit le Centre de Recherche Pernod Ricard contre tout recours éventuel d'un tiers en ce qui concerne l'originalité du projet présenté.

Le lauréat s'engage, une fois qu'il aura obtenu le Prix de Recherche Pernod Ricard à ne pas candidater pour d'autres prix de recherche en utilisant la même thèse

IV- COMPOSITION DU JURY

Le jury sera composé des membres suivants :

- * Le Directeur du Centre de Recherche Pernod Ricard, de droit ;
- * Des personnalités désignées par le Centre de Recherche Pernod Ricard pour leur expertise dans les domaines précités.

La décision du jury sera prise à la majorité.

Aucune réclamation, contestation ou demande d'explication ne pourra être faite auprès du Centre de Recherche de Pernod Ricard. La décision du jury sera prise à la majorité et sera sans appel. Il est précisé que le jury n'aura aucune obligation de rendre compte de ses débats.

V - NATURE ET REMISE DU PRIX

Le prix est d'un montant de 10 000 € sous forme de soutien financier versé à l'établissement universitaire ou d'enseignement supérieur auprès duquel est inscrit le lauréat afin de l'aider dans la réalisation de ses travaux. Ce montant devra être exclusivement consacré aux besoins de la recherche du lauréat.

Le prix offert ne peut donner lieu de la part du lauréat à aucune réclamation quant à son montant ou sa nature, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit. Le projet sélectionné ne pourra bénéficier du prix qu'une seule fois.

Le lauréat sera averti par courrier ou par e-mail. La remise du prix aura lieu **le 31 mai 2016**. Il sera décerné lors d'une manifestation publique qui se déroulera à Paris, au cours de laquelle le candidat évoquera le projet primé.

VI – CONTREPARTIES

En contreparties de l'attribution du prix, le lauréat s'engage à :

- Remercier le Centre de Recherche Pernod Ricard de son aide financière dans toute manifestation et dans toute publication ultérieure où sera rapporté le travail primé.
- Autoriser le Centre de Recherche Pernod Ricard à faire connaître les résultats de ses travaux, libres de tous droits, à un public plus large, notamment à travers son site Internet.
- Accepter à titre gracieux de présenter son projet et le résultat de sa recherche lors de quelques manifestations, notamment conférence de presse ou colloque scientifique et notamment participer à la remise de prix du 31 mai 2016. Les frais de déplacement seront pris en charge par le Centre de Recherche Pernod Ricard.
- Autoriser le Centre de Recherche Pernod Ricard et/ou le Groupe Pernod Ricard à utiliser pour les besoins de communication autour du prix de recherche, son nom, prénom, adresse professionnelle, ainsi que sa voix ou sa photographie, pour être utilisés dans le cadre de publication écrite ou audiovisuelle sans restriction ni réserve et sans que cela confère au lauréat une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution du Prix.

VII - CAS D'EVENEMENT EXTERIEUR

La responsabilité des organisateurs, le Centre de Recherche Pernod Ricard, ne saurait être engagée si, pour des raisons indépendantes de leur volonté ou en cas de force majeure, le Prix mais aussi les conditions d'organisation du Prix devaient être modifiés, reportés ou annulés.

Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

VIII – DROIT APPLICABLE

Le présent règlement est soumis au droit français.

IX – CONTACT

Pour toute question relative au présent règlement, merci de contacter researchaward@pernod-ricard.com